

Dépôt : Joëlle Welfring

Luxembourg, le 22 janvier 2025

HA - Résultats COP16 et COP29



MOTION

au sujet de la cohérence et l'ambition dans le domaine de la protection de la biodiversité

La Chambre des député-e-s,

Considérant


- l'importance cruciale de la biodiversité, non seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'économie, la santé publique et le bien-être général ;
- que le nouveau rapport phare publié en décembre 2024 par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur les interconnexions entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation, la santé et le climat (les cinq éléments 'nexus') fait le constat que les décisions sociétales, économiques et politiques qui privilégient des avantages à court terme et des rendements financiers pour un petit nombre de personnes, tout en ignorant les impacts négatifs sur la biodiversité et les autres éléments du nexus, conduisent à des résultats inégaux en matière de bien-être humain et souligne l'importance des modes de gouvernance intégrés, inclusifs, équitables, responsables, coordonnés et adaptatifs ;
- que selon le rapport de l'Observatoire de l'Environnement pour la période 2017-2021, deux tiers de tous les habitats naturels au Luxembourg se trouvent dans un état défavorable ou mauvais et que l'état de conservation de 80% des espèces est dans un état de conservation défavorable ou mauvais ;
- que selon une évaluation de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques datant de 2019, 1 million d'espèces sont menacées d'extinction ;


Invite le gouvernement


- à agir avec cohérence et ambition dans le domaine de la protection de la biodiversité, tant sur le plan national qu'international ;
- à adopter une approche synergique des politiques et, dans ce contexte, à élaborer des politiques nationales qui prennent en compte les liens entre la biodiversité, le climat et les autres domaines politiques, et éviter une approche cloisonnée qui ne répond pas aux objectifs multiples de durabilité, et ce au-delà de l'élaboration de la nouvelle stratégie d'adaptation au dérèglement climatique ;
- à ne pas affaiblir le cadre existant de protection de la nature et de la biodiversité, ni au niveau européen ni au niveau national ;


- à s'engager fermement à ne soutenir aucune réduction du niveau de protection des espèces menacées qui ne repose pas sur des bases scientifiques solides et indépendantes ;
- à s'engager à ce que toutes les décisions en matière de protection de la nature soient guidées par les recommandations des expert.e.s en biodiversité ;
- à soutenir au niveau européen toute initiative visant à renforcer et harmoniser la collecte de données sur l'état de conservation des espèces et des habitats, car des données robustes et comparables, sont essentielles pour élaborer des politiques efficaces basées sur la science, notamment dans les débats hautement polarisés ;
- à consulter l'Observatoire de l'Environnement, ainsi que les organisations environnementales en amont et tout au long de l'élaboration des textes législatifs, plans et stratégies dans le domaine de la protection des espèces et des habitats ;
- à renforcer la comptabilité du capital naturel, préconisée par les expert.e.s de l'IPBES comme une option de réponse à la crise de biodiversité, afin de rendre visible la valeur associée à la protection des espèces et des habitats et l'impact environnemental des décisions publiques et économiques ;
- à veiller à la mise en œuvre soutenue du le troisième plan national de la protection de la nature et les plans d'actions espèces et habitats y liés ;
- à établir et mettre en œuvre un plan de restauration de la nature dans les meilleurs délais.


Signatures :


Joëlle Weltring


Sam Tauxem


David Wajner


Franck Fayot


Marc Goergen